

Collecte sélective



Sur notre territoire, la collecte sélective des déchets ménagers s'effectue de deux manières différentes, en fonction de l'endroit où l'on habite.

Si vous habitez dans l'un des bourgs suivants : Ambert, Arlanc, Marsac-en-Livradois, Saint-Germain-l'Herm, La Forie, Job, Vertolaye, Olliergues, Cunlhat, Saint-Amant-Roche-Savine, Viverols et Sauvessanges ; vous bénéficiez d'une collecte en porte-à-porte, en sacs de tri jaunes et bleus.

Cette collecte hebdomadaire concerne quelque 9 000 habitants.

Les autres habitants de l'arrondissement sont collectés sélectivement grâce à des Points d'Apport Volontaires (PAV).

Ces PAV sont installés sur les lieux de passage dans les communes. Chaque PAV est équipé d'un bac jaune, un bac bleu et d'une colonne à verre.

Près de 350 points sont actuellement installés, soit un pour 56 habitants.